



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du Vendredi 25 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-cinq mars à dix-huit heures trente, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château.

ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Gérard BARROY	X	Raynald GUIRIEC	X
Marc SIGNORET	X	Agnès BIRIN	X	Bernard JACQUET	exc
Corinne TREBOSC	X	Mayeul BOUCAUMONT	X	Virginie LAVALETTE	exc
Thierry AUDOUIN	X	Isabelle COINE	X	Véronique SERMONDADAZ	X
Bernadette ACCOLAS	X	Annie GAUMET	X	Thierry TRUFFY	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT :

M. Jean-Luc REBY – Mme Françoise SCHEEPERS

Approbation du compte rendu de la réunion du 4 décembre 2015

Compte-rendu validé.

Intervention de Mme Marie-Béatrice VENTURINI LENOIR

Chef du service Mission Accueil Allier - Coordinatrice de la politique d'accueil

Coordinatrice départementale pour l'offre de soins de premier recours

Monsieur le maire la remercie pour sa présence et lui donne la parole au sujet du projet de créer un restaurant gastronomique sur la commune :

Mme VENTURINI LENOIR explique que la Mission Accueil Allier du département existe depuis 2002. Cette mission a pour but d'accompagner les collectivités dans la démarche de recherche de candidats. Elle a permis de créer le dispositif WANTED en 2006, sous la présidence de Gérard DÉRIOT. Du fait de l'actuelle conjoncture économique difficile, les communes prennent souvent le relais de projets privés.

A Ainay-le-Château, le constat a été fait qu'il manquait un restaurant. Ce projet financièrement soutenu par le Département sera aussi accompagné, par le biais de la Mission Accueil Allier, dans la recherche d'un candidat. Cette cellule maîtrise les procédures et conditions d'installation d'un candidat.

Le rôle de la Commune sera de fournir un outil de travail, en l'occurrence, des locaux et la Mission Accueil Allier apportera toute sa connaissance pour recruter le candidat qui convient le mieux, pour choisir le bail et les loyers adéquats.

Mme VENTURINI LENOIR explique que le fin mot est de favoriser le développement de la commune et que le Conseil Départemental de l'Allier apportera toute son aide pour cela.

Point n°1 : Travaux en cours

Parc Animalier : Monsieur le Maire informe qu'un des deux parcs est quasi terminé, il reste à peindre le portail. Le résultat est très satisfaisant, bien exécuté par les employés du service technique. Il restera l'aménagement d'un salon de pique-nique au lieu-dit Les Tanneries à réaliser.

Par ailleurs, il a été commandé de la ferraille pour fabriquer la passerelle qui sera installée sur la Sologne, entre les deux parcs animaliers.

Travaux et emploi : Monsieur le Maire informe qu'il a fallu procéder à l'embauche d'une personne supplémentaire, M. Nicolas CORMIER, pour remplacer à la fois, M. Claude ROGER, actuellement immobilisé (accident du travail) et M. Gérard VENUAT (en congés maladie).

Ex-Propriété POUSSANGE : Les employés ont nettoyé l'intérieur de la maison. Cinq remorques de tracteur ont été emportées à la déchetterie. Ensuite, il a été procédé à la suppression des cloisons et au décaissement des sols pour unifier les niveaux. L'équipe technique doit encore nettoyer l'extérieur en défrichant le terrain.

DELIBERATION - Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante son accord pour demander à bénéficier d'une aide communautaire au travers d'un Fonds de Concours pouvant s'élever à 12 000 €. L'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

La dalle en béton sera réalisée par l'équipe technique. Tous les travaux qui seront exécutés par les employés communaux, réduiront in fine le coût de l'opération. Monsieur le Maire remercie une nouvelle fois, les employés du technique pour leur polyvalence et leur professionnalisme. « C'est une chance pour Ainay-le-Château et c'est grâce à eux que des projets importants sont réalisés. »

Point n°2 : Création d'une commission pour le suivi des travaux de l'office notarial :

Responsable de Commission : Thierry AUDOUIN

Membres : Raynald GUIRIEC – Mayeul BOUCAUMONT– Gérard BARROY – Marc SIGNORET – Stéphane MILAVEAU – Agnès PUTHINIER – Corinne TREBOSC

Point n°3 : École

Mme TRÉBOSC informe que les sanitaires de la cour intérieure de l'élémentaire sont en cours et que les travaux dans la cour de la garderie sont terminés. Les travaux d'accessibilité s'élèvent à 100 000 €, pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

A noter aussi que l'éclairage de la cour a été installé à la plus grande satisfaction des parents d'élèves.

L'effectif de l'école élémentaire s'élève à 65 enfants. L'effectif est croissant, depuis plusieurs rentrées, grâce à la compétence du corps enseignant d'Ainay-le-Château et aux projets portés par Mme Devaux (Directrice de l'école élémentaire) ainsi qu'à la relation de proximité entretenue entre l'école et les familles.

A noter le départ annoncé, à la rentrée prochaine, de Sonia OUASSINE, elle quittera Ainay-le-Château pour se rapprocher de sa famille.

Les T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) continuent de fonctionner sans changement notable.

POINT N°4 : Médiathèque

M. AUDOUIN informe les élus qu'en marge de la représentation du FOOTSBARN THEATRE qui présentera les œuvres incomplètes de William SHAKESPEARE, une exposition de costumes et de masques aura lieu du 8 au 24 avril, à la médiathèque, et que le vernissage est prévu le 8 avril à 18h00.

Dans le trimestre écoulé, une conférence d'Olivier TROTIGNON ainsi qu'une représentation du Fracas « Elle, pas princesse, Lui pas héros » (destiné aux enfants) et une présentation de livres d'auteurs italiens ont été organisés par la Médiathèque, sous la responsabilité de Nathalie PASQUIER. Celle-ci prépare le deuxième Salon du Livre qui aura lieu à la mi-octobre ainsi qu'une conférence avec Michel SEGARA.

L'année 2016 s'annonce culturellement passionnante.

Point n° 5 : Fleurissement

Mme ACCOLAS, responsable de la Commission Fleurissement, informe l'équipe municipale que deux réunions ont eu lieu pour travailler sur le dossier tendant à obtenir « LA » première fleur, récompense tant attendue. Beaucoup d'idées et de projets ont été évoqués. La Commission a décidé de se concentrer sur le parcours qui sera effectué par le jury, en juillet, afin de montrer le travail accompli. La Commission tient à respecter tous les critères de sélection du jury que ce soit sur la mise en valeur du patrimoine, sur le développement ou sur l'aménagement paysager durable etc. Xavier GOHLER, chargé des espaces verts, a pour mission de terminer le massif à l'entrée des Récollets.

Par ailleurs, un tarare, acquis en juillet 2015, a été magnifiquement restauré par M. Bruneau CALAUT dans le but de service d'accessoire dans un massif floral. La Municipalité le remercie vivement pour cela.

Reste, maintenant, à trouver l'endroit d'exposition idéal et d'éviter son vol.

Le 14 avril prochain, la Municipalité est conviée à l'hôtel du Département à MOULINS pour la remise des prix de 2015 du Concours des Villes et Villages fleuris.

Point n° 6 : Électricité

ÉCLAIRAGE DES REMPARTS - Les travaux seront totalement terminés le 28 avril prochain par la société CEE. Les abords du chantier seront nettoyés. De nouvelles plantations pourront être plantées.

Une convention doit être établie avec le SDE03 (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier) afin de leur octroyer une compétence autre que celle de base, pour la réalisation de ces travaux. Ainsi, les travaux seront enregistrés en investissement et pourront faire l'objet de demandes de subventions.

DELIBERATION - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire a ratifié la dite convention.

BORNES ELECTRIQUES - Le transformateur sera prochainement implanté route de Moulins, sur une parcelle appartenant à la Commune et l'installation des bornes suivra peu de temps après.

ENFOUISSEMENT DE LIGNES - La rue de Salvart fera l'objet d'un enfouissement de lignes électriques. Les travaux dirigés par erdf pourront être réalisés, en avril 2017. De ce fait, les travaux de réfection des enrobés de la rue de Salvart auront lieu après les travaux d'enfouissement de lignes.

QUESTIONS DIVERSES

VOIRIE - Suite à la réunion de l'ADTA et de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, Monsieur le Maire informe que des travaux de réfection de voirie auront lieu courant 2016, au lieu-dit Les Tanneries, Square Chambon, Chemin de l'Amour, Bois Cabochon, Impasse rue des mandais, Route des Petits Champs pour un montant de 86 198 € HT.

Pour les autres voies endommagées, des réparations seront effectués au fur et à mesure, notamment sur le Champ de Foire.

DÉPART ANNONCÉ DE LA PROPRIÉTÉ DU BAR DU COMMERCE - Après 5 années à Ainay-le-Château, Evelyne CANDAS part. Le bar sera repris par Mme Séverine CHAZAL.

MOULIN DE CHANTERIAU - M. Raynald GUIRIEC renouvelle la demande de M. COURROUX quant à interdire l'accès aux véhicules. M. le Maire rappelle que celui-ci se trouve placé en limite du Cher et de l'Allier et qu'à ce titre, il convient de demander l'autorisation à la Commune de CHARENTON DU CHER.

ACQUISITION D'ARMOIRE à la Maison des Chaumes - M. GUIRIEC dit avoir remarqué que les enfants des écoles jetaient leurs blousons par terre, avant d'entrer à la bibliothèque, qu'il serait judicieux d'acquérir des armoires.

Il lui est répondu que ce ne sera pas nécessaire, il y a des porte-manteaux sur place qui sont prévus à cet effet.

ASSOCIATION FÊT'ARTS - M. GUIRIEC, président de l'association, annonce que des jeux intervillages auront lieu le dimanche 10 juillet au Stade GUILLET, ainsi qu'une marche appelée « la marche des glands » qui aura lieu le deuxième weekend de septembre.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE - Mme Bernadette ACCOLAS informe qu'une réunion aura lieu pour étudier les statistiques collectées par le radar pédagogique, le Mercredi 6 avril à 18h30. Il sera étudié également la demande d'un habitant au lieu-dit La Garenne qui souhaite une zone limitée à 70km/h, de la première maison (en entrant dans le bourg) jusqu'au panneau d'agglomération. M.REBY, garde champêtre, informe les élus qu'il s'agit d'une portion de route départementale et que la demande doit leur être transmise. Le problème de vitesse excessive est récurrent, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un plateau rehaussant la chaussée, servant de ralentir les véhicules, coûte 8 000 €. Il convient de juger de leur éventuelle acquisition et emplacement.

FÊTES ET LOISIRS – Cette association, présidée par Mme ACCOLAS, qui permet de financer divers projets communaux à caractère festif et culturel doit être recomposée.

Nouveau bureau :

Présidente : Bernadette ACCOLAS - Vice-président : Thierry TRUFFY

Trésorier : Corinne TREBOSC - Trésorier adjoint : Marc SIGNORET

Secrétaire : Thierry AUDOUIN – Secrétaire Adjointe : Isabelle COINE

SICTOM – Les deux délégués au SICTOM, Mme Isabelle COINE et M. Thierry TRUFFY ont assisté à plusieurs réunions.

Le SICTOM a reçu un courrier des Artisans et Commerçants au sujet du changement du jour de ramassage. Une réunion aura lieu pour répondre à toutes les questions posées.

Les finances du SICTOM ont une place importante dans les discussions : il a été constaté une diminution importante du nombre de redevables sur le territoire (déménagements, décès) qui représentent un trou budgétaire de 46 000 euros.

Le passage à un ramassage par semaine, entraîne 30 000 euros de pertes de recettes. Cependant, Mme COINE dit qu'« il est difficilement envisageable de créer une taxe supplémentaire qui servirait à compenser le déficit, alors que le tri est en très nette augmentation. Il ne faudrait pas décourager les bonnes intentions. »

Un des objectifs du SICTOM est de réduire le volume des encombrants de 70 %. Il faut savoir que la tonne enfouie coûte 100 €. La réduction du volume permettra la réalisation d'économie substantielle et mieux protéger l'environnement.

Les délégués constatent que le territoire du SICTOM est assez incohérent. Les déchetteries sont mal réparties. Il est difficile de maintenir le niveau de la redevance. Potentiellement, les charges devraient être les mêmes sur l'ensemble de la population. Il apparaît injuste d'augmenter la redevance alors que les gens trient davantage. Les délégués proposent de se regrouper avec d'autres SICTOM. Les débats sont ouverts.

**Le prochain conseil municipal n'est pas fixé
L'ordre du jour épuisé,
M. le Maire lève la séance.**